

Décret du ministère des affaires sociales et de la santé

modifiant le décret du ministère des affaires sociales et de la santé sur les normes et notifications relatives au tabac et aux produits connexes

Conformément à la décision du ministère des affaires sociales et de la santé, l'article 4 du décret (592/2016) du ministère des affaires sociales et de la santé sur les normes et notifications relatives au tabac et aux produits connexes est *modifié*; un nouvel article 6 ter est *ajouté* au décret, libellé comme suit:

Article 2

Méthodes d'essai et de démonstration des exigences en matière de sécurité incendie des cigarettes

Les essais et la démonstration des caractéristiques de combustion des cigarettes sont effectués conformément aux normes spécifiées à l'annexe I, points 37 et 49, de la décision d'exécution (UE) 2019/1698 de la Commission concernant les normes européennes pour les produits élaborées à l'appui de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité générale des produits.

Article 4

Date de notification des études et volumes de ventes

Les informations visées aux articles 16, 27, 29 ter, et à l'article 28, paragraphe 1, de la loi sur le tabac, sont transmises à l'autorité nationale de surveillance pour le bien-être et la santé (Valvira) au plus tard le 20 mai de chaque année. Les informations visées à l'article 16, paragraphe 2, à l'article 27, paragraphe 1, et à l'article 29 ter de la loi sur le tabac sont notifiées pour l'année civile précédente.

Article 6 ter

Format des notifications concernant les produits à base de nicotine sans combustion

Aux fins de la notification visée à l'article 29 bis de la loi sur le tabac, il convient d'observer le format de notification des produits du tabac sans combustion établi dans la décision d'exécution (UE) 2015/2186 de la Commission établissant un modèle pour la transmission et la mise à disposition d'informations relatives aux produits du tabac.

Le présent décret entre en vigueur le 1er août 2025.

Helsinki, le 10 juin 2025

Sanni Grahn-Laasonen, Ministre de la sécurité sociale

Conseillère principale Reetta Honkanen